

AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_31-AI
Reçu le 25/03/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE A MONSIEUR
STEPHANE ISSALY, ATTACHE HORS-CLASSE, DETACHE SUR L'EMPLOI FONCTIONNEL
DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

N° : **26 03 3 1**

DATE D'AFFICHAGE : **25 MARS 2026**

MONSIEUR LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-19, L2122-20, R2122-08 et R2122-10,

Vu le code civil,

Vu le code de la fonction publique,

Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Roger ROUX, en qualité de Maire de la ville de Beaulieu-sur-Mer lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026,

Considérant que monsieur Stéphane ISSALY, attaché territorial hors classe, titulaire, est détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services,

Considérant que l'article L2122-19 du code général des collectivités territoriales, dispose notamment que « Le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature : 1° au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie ; 2° au directeur général et au directeur des services techniques ; 3° aux responsables de services communaux. »

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'assurer le bon fonctionnement des services de donner à l'intéressé, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature dans les domaines visés à l'article 1^{er} du présent acte.

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à monsieur Stéphane ISSALY, attaché territorial hors classe, détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services, à l'effet de signer :

- Toutes correspondances administratives courantes,

- Toutes pièces administratives et comptables, à l'exception : des marchés publics, des accords-cadres et des contrats d'un montant supérieur à 100 000 € H.T, des conventions de délégation de service public et de leurs avenants, des contrats de partenariat et de leurs avenants, des baux à construction, des baux emphytéotiques, des actes concernant la représentation de la Commune en justice,

- Toutes pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et recettes du budget primitif et des budgets annexes, tels que les mandats, les titres, les bordereaux d'émission, les moyens et ordres de paiement, les ordres de reversement...

AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_31-AI
Reçu le 25/03/2026



- Tous courriers, actes, documents et certificats relatifs :
 - * cession ou nantissement des créances résultant des marchés publics,
 - * mainlevée des cautions ou de garantie à première demande et certificat libératoire de retenue de garantie,
 - * demandes de documents financiers et comptables aux organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement,
 - * demandes de versement des subventions à encaisser,
 - * certificat de transfert,
 - * certificat de réforme des biens,
 - * certificats pour annulation de mandats ou de titres,
 - * déclaration de TVA sur formulaire n° 3310-K-CA3,
 - * attestation de TVA pour délégataire,
 - * déclaration FCTVA pour les services préfectoraux,
 - * reçu au titre de dons à certains organismes d'intérêt général,
 - * état des restes à réaliser.

- tous les actes relatifs à l'état civil, à l'exception des actes de mariage,

- La délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux, et la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

- les courriers, les arrêtés et tous les actes concernant le personnel, à l'exclusion de ceux portant sur les sanctions disciplinaires du troisième et quatrième groupe et ceux liés aux recrutements, aux mutations, aux titularisations et aux avancements de grade des fonctionnaires territoriaux, ainsi qu'aux recrutements des personnels sous contrat de droit public à durée déterminée supérieure à un an,

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du département des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Comptable public et à Monsieur le procureur de la République,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours juridictionnel auprès du Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois après l'accomplissement des formalités de publicité et de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité.

Beaulieu-sur-Mer, le 25 MARS 2026



Le Maire,
Roger ROUX

Date de notification	Nom et Prénom	Signature	Paraphe
24/03/2026	ISSALY Stéphane		S.I